



Commune de Grolley

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal 04/2022 de la séance ordinaire

du 29 juin 2022 à 19h30
à l'Auberge de la Gare

Présidence : M. Jean-Jacques Collaud, Président élu

Présences : 28/30 membres du Conseil général
7/7 membres du Conseil communal

Excusés : M. Dan-Thomas Elbaum, M. Pierre Schuwey

Invité : M. Stéphane Dévaud, bureau RWB

Secrétariat : Mme Priska Thoutberger, secrétaire du Conseil général
Mme Claudine Joye, tenue du procès-verbal

1. Ouverture de la séance

A 19h32, **M. Jean-Jacques Collaud, Président** souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, aux membres du Conseil général ainsi qu'aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

M. Jean-Jacques Collaud rappelle que les débats sont enregistrés et annonce qu'il y a 28 Conseillers généraux présents et que la majorité absolue est de 15.

Cette séance a été convoquée conformément à la loi, soit par avis écrit à tous les membres ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage.

Le mode de convocation ayant reçu aucune remarque, le Conseil général peut valablement délibérer.

Le tractanda suivant est présenté :

M. Jean-Jacques Collaud précise que le point 6.1.5, qui a été oublié dans la lettre de convocation, a été ajouté au tractanda.

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 - approbation
- 3 Comptes 2021
 - 3.1 Compte de fonctionnement
 - 3.2 Compte d'investissements
 - 3.3 Vote final des comptes de fonctionnement et d'investissements
- 4 Demandes de crédit
 - 4.1 Auberge de la Gare – rénovation et entretien de l'ancien bâtiment – demande d'un crédit d'investissement de CHF 235'000
 - 4.2 Réfection de différentes routes communales- demande d'un crédit d'investissement de CHF 250'000

- 4.3 Revitalisation du ruisseau de Corsallettes (secteur Les Noutes) - demande d'un crédit d'investissement de CHF 630'000 TTC
- 4.4 Rénovation et agrandissement des infrastructures scolaires et sportives – demande d'un crédit d'étude de CHF 450'000
- 5 Zone industrielle Au Martzé – vente de la parcelle 1419 RF Grolley d'une surface de 3'115 m2 à l'entreprise Ansermot SA
- 6 Propositions et questions
 - 6.1 Propositions déposées lors de la séance du Conseil général du 14 décembre 2022
 - 6.1.1 Postulat tendant à la création d'un passage piéton à la route de la Gare
 - 6.1.2 Postulat tendant à l'étude du fonctionnement de l'AES afin qu'il évolue en fonction des besoins
 - 6.1.3 Proposition de créer 2 places de parc pour la recharge des véhicules électriques
 - 6.1.4 Postulat tendant à étudier la création d'une place de village centrée, près des commerces et des modalités de transport
 - 6.1.5 Proposition d'installer un panneau d'affichage numérique
 - 6.2 Nouvelles propositions
 - 6.3 Questions
- 7 Informations du Conseil communal
- 8 Elections pour la période 2022-2023
 - 8.1 Election de la ou du Président·e du Conseil général pour la période 2022-2023
 - 8.2 Election de la ou du Vice-Président·e du Conseil général pour la période 2022-2023
 - 8.3 Election complémentaire au Bureau
- 9 Allocution de la ou du Président·e élu·e
- 10 Divers

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est accepté et le Conseil général peut statuer sur les objets prévus.

Communications du Bureau et de la Présidence

M. Jean-Jacques Collaud rappelle que le Règlement du conseil général de Grolley (RCGG), voté lors de la séance du 14 décembre 2021, a été approuvé tel quel par la Direction des Institutions, de l'Agriculture et des Forêts (DIAF). Il est donc applicable depuis son approbation.

M. Jean-Jacques Collaud informe que le Conseil communal s'est adressé au Bureau pour demander que, dans la mesure du possible, les questions des conseillers généraux lui soient soumises préalablement.

Le Bureau a répondu favorablement avec les précisions suivantes :

- toutes les questions qui nécessitent une recherche, une étude ou une prise de position de la part du Conseil communal doivent lui être si possible posées préalablement. Cela est surtout vrai pour les questions liées à l'ordre du jour et au vote du Conseil général (il s'agit notamment des comptes, du budget, des crédits, etc.)
- si telles questions sont tout de même posées en séance du Conseil général sans avoir été soumises préalablement au Conseil communal et que celui-ci n'est pas en mesure de répondre totalement ou pas du tout dans l'immédiat, le Conseil communal pourra toujours répondre ou compléter sa réponse ultérieurement par écrit ou lors de la séance suivante du Conseil général (art. 67 al. 3 RCGG).
- pour toutes les autres questions, nous sommes d'avis qu'elles ne doivent pas être soumises préalablement au Conseil communal notamment pour ne pas l'encombrer et pour conserver une certaine spontanéité dans les débats.

Quoiqu'il en soit, toutes les questions posées préalablement au Conseil communal doivent être répétées lors de la séance du Conseil général.

M. Jean-Jacques Collaud informe que le Bureau s'est adressé au Conseil communal pour lui demander de préavis si possible les propositions et postulats qui lui étaient soumis.

En effet, dans certains cas, le Conseil communal sait que la réalisation de la proposition ou du postulat est illégale ou impossible. Dans d'autres cas, il se pourrait que le Conseil communal ait déjà mis en œuvre le projet à ce sujet. Dans tous ces cas, soit la proposition ou le postulat pourraient être retirés, soit les débats pourraient être considérablement raccourcis.

Dans les autres cas de figure, le point de vue de l'Exécutif sera toujours intéressant à connaître pour se forger une opinion.

Il va de soi qu'il s'agit d'une faculté pour le Conseil communal et que son préavis ne peut pas le lier définitivement car, après examen plus approfondi, il pourra toujours émettre une autre position.

Le Conseil communal a répondu favorablement à cette demande préavis en est, les projets soumis la dernière fois ont déjà reçu le préavis.

M. Jean-Jacques Collaud rappelle que comme toute citoyenne et tout citoyen, chaque membre du Conseil général peut intervenir directement auprès du Conseil communal pour un objet de sa compétence si son intervention ne doit pas revêtir la forme d'une proposition ou d'un postulat qui eux doivent être soumis au Conseil général. Il en va ainsi par exemple des interventions relatives aux feux d'artifice du 1er août ou au revêtement de la route cantonale.

Dans ces cas, il serait judicieux de mettre bien en évidence le fait qu'il s'agit d'une intervention à l'attention du Conseil communal, ceci évitera la confusion tant pour le Conseil communal que pour le Bureau et l'administration communale.

M. Jean-Jacques Collaud informe que Mme Kim Price Revaz a démissionné du Conseil général avec effet au 30 juin 2022 en raison de son déménagement dans une commune voisine. Nous la remercions pour son engagement et lui souhaitons bon vent dans sa nouvelle commune.

Conformément à la Loi sur les droits politiques (art. 77) et à notre RCGG (art.3), c'est le Conseil communal qui doit procéder à la désignation de la personne de la liste Pro Grolley qui la remplacera et à sa proclamation et ceci à partir du 1^{er} juillet seulement.

2. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 - approbation

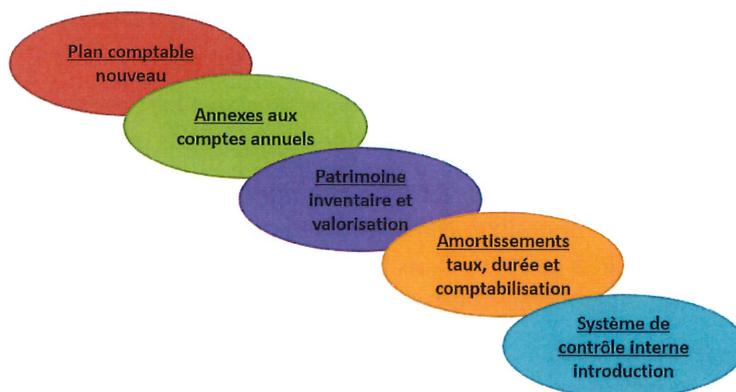
Le procès-verbal n'est pas lu comme il a été publié sur le site internet. La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2021 **est soumis au vote du Conseil général qui l'approuve à l'unanimité.**

3. Comptes 2021

M. Jean-Jacques Collaud donne la parole au Conseil communal pour la présentation du budget de fonctionnement.

Mme Birgit Bronner déclare que le bouclage des comptes 2021 a été un exercice particulièrement délicat pour plusieurs raisons et avant de présenter les comptes, elle précise qu'il était important pour le Conseil communal, au vu du report de la séance des comptes, d'expliquer le déroulement des événements. Le désir du Conseil communal était que le premier exercice sous le règne de MCH2 soit le plus conforme aux exigences. Malgré tout le travail déjà réalisé, il reste encore quelques ajustements à effectuer. Ceux-ci le seront lors du bouclage 2022.

Pour rappel la mise en place du MCH2 a induit des changements dans les finances communales.



Mme Birgit Bronner explique que la mise en application de la nouvelle législation sur les finances communales a marqué de manière très importante les travaux liés aux comptes 2021.

Si le Conseil communal et l'administrateur des finances ont vraisemblablement sous-évalué le travail, le service des communes a quant à lui publié la plupart des directives dans le courant de l'année 2021 dont deux directives seulement en février 2022 alors que les travaux de réévaluation avaient déjà débuté. Ceci n'a pas facilité la mise en œuvre de la nouvelle législation sur les finances communales. Elle précise que seulement 37 communes sur 126 ont décidé la mise en place du MCH2 en 2021.

Mme Birgit Bronner informe qu'en 2021, plus de 200 biens administratifs et financiers ont été inventoriés et une partie a fait l'objet d'une réévaluation.



Lors du bouclement, plusieurs travaux complémentaires ont été nécessaires comme :

- créer plus de 200 nouveaux comptes liés aux charges sociales, aux subventions et aux amortissements au plan comptable
- séparer l'amortissement et les subventions éventuelles des biens figurant à l'actif. Ils ont dû être comptabilisés dans des comptes spécifiques. Ainsi la valeur figurant au bilan représente la valeur d'acquisition et non la valeur résiduelle
- établir et créer toutes les annexes aux comptes

Lors de la préparation de la révision prévue avec la fiduciaire Coré le 19.04.2022, il a été constaté que certains montants réévalués n'étaient pas corrects. Ce qui a été confirmé par la fiduciaire lors de la révision.

En effet, une partie des biens réévalués ne se basait pas sur les coûts réels historiques des 20 dernières années mais sur une estimation ou une valeur de remplacement. Par exemple, les routes étaient réévaluées à CHF 50.00 le m² pour un total de CHF 3.9 mios. Les conduites et hydrantes ont été réévaluées pour CHF 12.8 mios.

Suite à cette constatation, l'inventaire des biens a été examiné et de nouveaux calculs de réévaluation ont été effectués. Ce qui a impliqué un traitement de plus de 6'000 données.

A la fin de la révision et vu les corrections à apporter, le Conseil communal a proposé de repousser la séance des comptes pour corriger les postes les plus importants pour de ce premier exercice MCH2.

La fiduciaire CORE a soutenu la commune dans les corrections qui ont généré plus de 250 écritures comptables principalement au bilan mais également dans les comptes de résultat. À la suite des corrections, toutes les annexes ont été actualisées. Il est à préciser que les experts de la fiduciaire, tenus par d'autres engagements, ne pouvaient pas les valider avant fin mai.

Quant aux comptes 2022, d'autres investissements seront à corriger et les taxes de raccordement des 20 dernières années à réévaluer. La fiduciaire CORE a indiqué que ces modifications ne devraient pas ou peu impacter le résultat et concernent essentiellement des écritures au bilan.

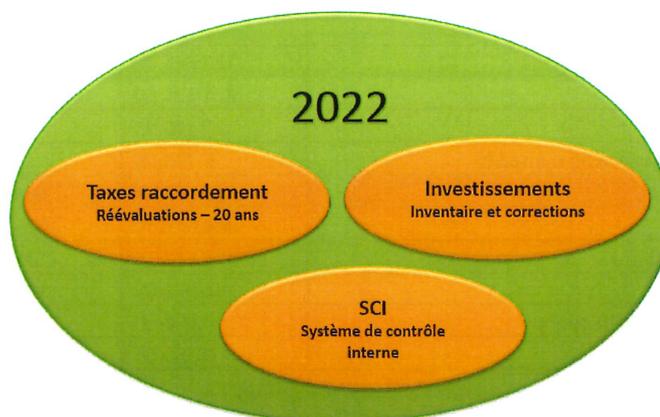
Mme Birgit Bronner relève que le changement de titulaire au poste de l'administration des finances avec un départ de l'ancien boursier au 30 novembre 2021 et l'arrivée de la nouvelle titulaire en octobre 2021 à 20% puis à 80% dès janvier 2022, n'a pas facilité le bouclage.

Elle remercie chaleureusement Mme Bossy pour tout le travail fourni depuis son engagement. D'autant plus qu'elle a dû se mettre dans le bain très vite car avant de boucler 2021, les factures d'eau, de contribution immobilière, de taxes déchets / non-pompier / chiens étaient à faire.

Mme Birgit Bronner déclare que lors de la révision et après comparaison avec d'autres communes auditionnées, la fiduciaire CORE a ressorti plusieurs éléments :

- la mise en place du MCH2 génère une charge de travail considérable qui, comme déjà indiqué, a été sous-estimée, par la Commune, par le Service des communes et notre fournisseur outil. La fiduciaire a relevé que la Commune est sous-dotée au niveau du personnel administratif.
- Pour la fiduciaire, l'année 2021 était une année de changement :
 - changement de législature,
 - changement de boursier/-ère,
 - changement du modèle comptable
 - nouvel organe de révision

Mme Birgit Bronner informe que pour l'année 2022 et ainsi finaliser les corrections, les travaux suivants sont à effectuer :



- réévaluer les recettes des taxes de raccordement pour les 20 dernières années. Comme la directive a été publiée en 2022, il n'a pas été possible de le faire pour le 1^{er} bouclage MCH2 (ceci est valable pour d'autres communes également).
- contrôler l'inventaire de tous les investissements 2020-2022 et faire les corrections nécessaires
- élaborer le système du contrôle interne exigé

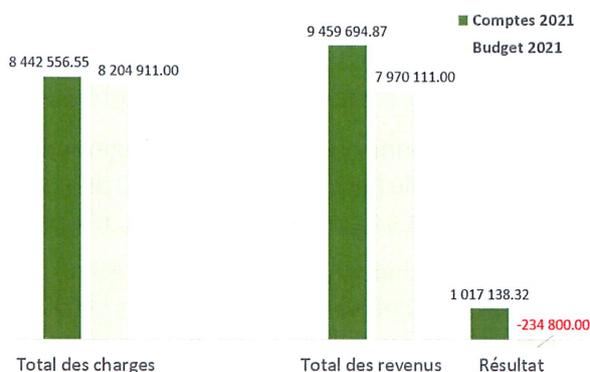
Il faut savoir que la Commune applique au niveau des engagements financiers les annexes au règlement de fonctionnement du Conseil communal. Dans le canton, une seule commune a pu présenter son système contrôle interne : la ville de Fribourg.

3.1 Compte de résultat

Mme Birgit Bronner explique que le compte de résultats présente un **bénéfice de CHF 1'017'138.32**. Ce résultat est bien supérieur au budget qui annonçait une **perte de CHF 234'800**.

La différence est principalement due aux revenus fiscaux supérieurs de CHF 1'153'155.20 au budget, qui a été élaboré avec prudence en pleine période d'incertitude due à la pandémie et sur les estimations émises par le service cantonal des contributions.

Il est à préciser que la plupart des communes ont des résultats très réjouissants grâce à des rentrées fiscales supérieures à celles attendues.



Il faut également ajouter à cela que la provision pour les rentrées fiscales a été sous-évaluée.

Mme Birgit Bronner présente le tableau ci-dessous concernant les différences entre le budget et le compte 2021. Elle explique qu'à l'exception de l'impôts à la source, toutes les catégories d'impôts ont enregistré une hausse importante.

	Comptes 2021	Budget 2021	Différence
Revenus fiscaux	6 227 705.20	5 074 550.00	1 153 155.20
Impôts communaux ordinaires	5 413 842.30	4 508 400.00	905 442.30
Impôts s/ revenu	4 433 258.25	3 948 800.00	484 458.25
Impôts s/ fortune	347 590.05	214 000.00	133 590.05
Impôts sur les prestations en capital	143 946.95	110 000.00	33 946.95
Rappels d'impôts des personnes physiques	2 288.95	-	2 288.95
Impôts à la source	128 618.70	140 000.00	-11 381.30
Impôts sur le bénéfice	321 134.00	88 600.00	232 534.00
Impôts sur le capital	27 249.35	7 000.00	20 249.35
Récupération de pertes sur créances d'impôts	9 756.05	-	9 756.05
Impôts communaux spéciaux	813 862.90	566 150.00	247 712.90
Contribution immobilière	444 912.70	425 000.00	19 912.70
Impôts sur les gains immobiliers	175 522.15	35 000.00	140 522.15
Impôts sur les mutations	185 972.00	100 000.00	85 972.00
Impôts sur les appareils et distributeurs	100.00	150.00	-50.00
Impôts sur les chiens	7 356.05	6 000.00	1 356.05

Les impôts communaux spéciaux, difficiles à prévoir, enregistrent également une augmentation.

Pour la réalisation du budget, la base de calcul est une moyenne des revenus des 5 dernières années.

Mme Birgit Bronner explique que les impôts ordinaires dépassent le budget de plus de CHF 900'000 et que la facturation des impôts pour les personnes physiques est toujours en décalage d'environ une année et demie.

C'est pourquoi, une provision sur les impôts est calculée lors du bouclage des comptes. Elle se base sur les acomptes en attente de facturation du bordereau dont la référence est l'avis de taxation émis par le service cantonal des contributions.

Impôts sur le revenu			
Extourne provision impôts 2020	3 583 000.00	4 150 258.25	Facturation effective 2021
Extourne provision impôts 2019	342 000.00		
			274 000.00 Provision impôts 2020 à facturer
			3 934 000.00 Provision impôts 2021 à facturer
	3 925 000.00	8 358 258.25	
Solde final au 31.12.2021	4 433 258.25		
	8 358 258.25	8 358 258.25	

La facturation effective 2021 concerne les années fiscales suivantes :

2021 : CHF 1'683.40
 2020 : CHF 3'301'367.30
 2019 : CHF 847'207.55 (provision CHF 342'000)

Le montant de CHF 847'207.55 facturé pour les impôts 2019 était plus élevé que le montant provisionné de CHF 342'000. Cette sous-évaluation a été relevée lors de la révision effectuée par Gefid pour les comptes 2020.

Mme Birgit Bronner rajoute que pour l'année fiscale 2019, en raison du COVID et du travail à domicile mis en place en urgence, le service cantonal des contributions a pris du retard dans le traitement des déclarations d'impôt ce qui explique autant de facturation en 2021.

La provision 2020 de CHF 274'000 devrait être plus proche de la réalité et une aussi grande différence ne devrait pas avoir lieu car le service cantonal des contributions a rattrapé son retard.

M. Jean-Jacques Collaud donne la parole à la Commission financière.

M. Claude-Michel Nein donne lecture du rapport de la Commission financière (cf. rapport annexé).

M. Jean-Jacques Collaud donne la parole aux rapporteurs de groupe.

Mme Marlyse Corminboeuf, Groupe Ensemble pour Grolley, « Le Groupe Ensemble pour Grolley remercie le personnel de l'administration et le Conseil communal pour tous les documents explicatifs des comptes 2021 par rapport au budget.

Nous constatons un excédent de revenus de CHF 1'017'138.32 largement supérieur au budget prévu, ceci dû aux recettes fiscales qui ont été sous-estimées. Lors de notre séance de groupe, nous avons jugé peu vraisemblable la différence de l'impôt sur les personnes physiques entre 2020 et 2021 qui représente 20 % d'écart. Après s'être renseigné, nous avons appris que le montant de l'impôt des personnes qui sont arrivées ou qui sont partis de Grolley n'a pas été provisionné. Ceci modifie grandement la vision que l'on peut avoir des comptes. Un moyen doit être trouvé afin d'avoir l'information de la part du canton ou de l'estimer au mieux. Nous pouvons supposer que suite à la reprise de la facturation par la commune, ceci a été oublié.

Concernant le compte 7201.3510.00 au niveau des eaux usées : « attribution au financement spécial, maintien de la valeur », nous remarquons que la grande différence est due au budget qui était certainement mal calculé et qui ne peut être expliqué. Les réponses à nos questions ont permis de mieux comprendre le montant comptabilisé dans les comptes.

Est-ce que le Conseil communal prévoit de diminuer les impôts, étant donné ce bon résultat financier, car Grolley est à 82 ct ? Car les communes qui ressemblent à Grolley ont un impôt plus bas.

Nous demandons qu'un système de contrôle soit établi comme exigé par la loi et comme l'a aussi mentionné la fiduciaire.

Malgré ces points discutés dans « le groupe Ensemble pour Grolley » accepte les comptes de fonctionnement 2021. ».

M. Benoit Schaller Mottas, Groupe Grolley pour tou-te-s, *« Le groupe Grolley pour tou-te-s, tient à remercier le Conseil communal, la Boursière communale et toutes les personnes qui ont participé à établir les comptes de l'année 2021. Les raisons pour lesquelles il a été difficile de mettre sur pied les comptes de l'année 2021 nous ont été communiquées. Nous prenons acte et comprenons les raisons et motifs avancés mais espérons toutefois qu'à l'avenir, la tâche sera plus aisée pour tout le monde et que nous pourrions nous tenir aux dates fixées pour nos séances.*

Le groupe Grolley pour tou-te-s apprécie la qualité du travail fourni et si rien de très dérangeant n'a demeuré après les explications du rapport ainsi que de questions posées par la Commission financière, nous souhaitons émettre un petit commentaire sur le compte 8500.3637.00 – Subvention aux ménages privés. Il avait été dit que l'utilisation de ce compte devait encore être définie. Ayant déposé un postulat visant à subventionner l'achat d'abonnement de transports publics lors d'une séance précédente qui a été acceptée par une majorité du Conseil général, nous trouvons pertinent que notre postulat se voyait être accepté, une partie du financement pourrait provenir de ce compte.

D'une perspective globale, nous pensons bénéfique qu'à l'avenir, les budgets soient établis d'une manière à ce que la différence entre le budget et les comptes ne soit pas aussi grande. Nous invitons le Conseil communal à établir les futurs budgets de manière moins prudente afin de pouvoir acquérir une meilleure vue d'ensemble, notamment au niveau des investissements. »

M. Nicolas Buchs, Groupe Pro Grolley, *« Nous tenons à remercier le Conseil communal et la boursière pour la bonne tenue des comptes et l'excellent résultat du bouclage des comptes de fonctionnement 2021. Toutefois, nous avons encore quelques remarques :*

- nous regrettons la transmission tardive des documents qui a engendré du stress dans le cadre de l'analyse pour la Commission financière qui n'a pas pu nous présenter au groupe le rapport dans les meilleures conditions et nous regrettons aussi le manque de disponibilité de l'organe de révision, ce qui a engendré le déplacement de notre séance.*
- nous relevons aussi l'étonnante différence entre le budget et les comptes malgré les conseils de l'autorité cantonale suite aux années de Covid, est-ce que le Conseil communal n'a pas été trop frileux*
- pro Grolley regrette que la commune ait dû payer CHF 17'000.00 d'intérêts négatifs, nous espérons que toutes les mesures ont été prises afin de limiter ce montant et demande qu'à l'avenir tout soit mis en œuvre afin d'éviter de telles charges.*
- le groupe Pro Grolley relève que dans le cadre des investissements un montant de plus de 3 mio n'a toujours pas été investi.*

Le groupe Pro Grolley invite le Conseil général à accepter les comptes de fonctionnement et d'investissement. »

M. Jean-Jacques Collaud informe, suite à l'intervention de Mme Marlyse Corminboeuf, que le Bureau vient de recevoir une proposition pour la baisse d'impôts émanant de trois conseillers généraux.

3.2 Compte d'investissements

M. Jean-Jacques Collaud donne la parole à Mme Birgit Bronner pour la présentation du budget de d'investissement et précise que les comptes sont votés ensemble en une seule fois.

Mme Birgit Bronner informe que, malgré le ralentissement des projets dû au Covid, l'Exécutif a poursuivi les travaux d'investissements. Le montant total des dépenses d'investissement pour 2021 se monte à CHF 523'693.85.

Comptes des investissements en cours au 31.12.2021											
(Classement par fonction)											
No	Objet	Voté en	Comptes no	CREDITS Votés	2017 & ant.	2018	2019	2020	2021	Totaux Dépenses	SOLDES
0 Administration générale											
20/3	Réfection du bâtiment de l'administration	2019	0290.5040.00	400 000.00				29 159.60	11 183.95	40 343.55	359 656.45
2 Formation											
19/5	Crédit d'étude rénov. et agrand. infra. scolaire	2019	2170.5040.00	120 000.00			46 534.55	41 561.10	32 759.60	120 855.25	-855.25
20/1	Gestion informatique des clés des bâtiments	2019	2170.5040.10	90 000.00				42 433.50	32 721.65	75 155.15	14 844.85
6 Trafic et télécommunications											
20/4	Sentier- route de la Croix	2020	6150.5010.04	60 000.00					19 885.45	19 885.45	40 114.55
20/6	Réfection route de la Croix et de l'Eglise	2020	6150.5010.03	100 000.00					54 361.75	54 361.75	45 638.25
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire											
20/5	Assainissement et développement réseau eau potable	2020	7101.5031.03	1 850 000.00					169.55	169.55	1 849 830.45
18/1	Reprise des instal. hydrauliques d'armasuisse	2018	7101.5040.00	180 000.00					7 431.30	7 431.30	172 568.70
14/4	Mise en séparatif "Fin du Chêne", crédit d'étude	2014	7201.5290.01	15 000.00	8 196.75					8 196.75	6 803.25
15/3	Mise en séparatif "Fin du Chêne"	2015	7201.5032.01	215 000.00						-	215 000.00
18/2	Bassin de rétention	2018	7201.5032.02	1 300 000.00			403 073.60	9 410.00	16 886.70	429 370.30	870 629.70
18/3	Chapelle mortuaire	2018	7710.5040.00	350 000.00		1 292.00	6 490.00	26 899.10	287 695.65	322 376.75	27 623.25
16/2	Equipement de la zone d'activité Au Martzé	2016	7900.5030.00	1 100 000.00	105 904.30	906 900.80	68 480.90	14 741.15	51 467.65	1 147 494.80	-47 494.80
19/4	Révision du PAL, crédit complémentaire 4	2021	7900.5290.04	80 000.00					9 130.60	9 130.60	70 869.40
				5 860 000.00	114 101.05	908 192.80	524 579.05	164 204.45	523 693.85	2 234 771.20	3 625 228.80

Concernant les investissements inscrits au Bilan et afin de s'assurer que les directives MCH2 soient appliquées, les investissements des 20 dernières années devront être contrôlés.

M. Jean-Jacques Collaud donne la parole à la Commission financière.

M. Hubert Sciboz donne lecture du rapport de la Commission financière (cf. rapport annexé).

3.3 Vote final des comptes de fonctionnement et d'investissements

M. Jean-Jacques Collaud clôt la discussion et passe au vote les comptes 2021 de fonctionnement et des investissements.

Le Conseil général approuve à l'unanimité les comptes 2021 de fonctionnement et des investissements.

4. Demandes de crédit

M. Jean-Jacques Collaud donne la parole à M. Christophe Prétet

4.1 Auberge de la Gare – rénovation et entretien de l'ancien bâtiment – demande d'un crédit d'investissement de CHF 235'000

M. Christophe Prétet informe qu'afin de garantir l'état du bâtiment de l'auberge de la Gare à long terme, des travaux d'entretien et de rénovation sont nécessaires dans l'ancien bâtiment.

En effet, l'appartement n'a pas eu de rénovation depuis longtemps. Le changement des fenêtres et de l'isolation du toit permettra d'améliorer l'isolation du bâtiment.

De plus, des travaux sont également prévus dans la cage d'escalier menant au galetas et des fissures au sous-sol doivent faire l'objet d'une reprise par injection pour stopper leur évolution.

M. Christophe Prétet invite le Conseil général à accepter la demande de crédit d'investissement de CHF 235'000 pour la rénovation et l'entretien de l'ancien bâtiment de l'Auberge.

Mme Aurélie Mottas donne lecture du rapport de la commission financière (cf. rapport annexé).

M. Benoit Schaller-Mottas, Groupe Grolley pour tou·te·s, « Selon la présentation du projet qui nous a été transmise, nous constatons que des rénovations sont plus que nécessaires au sein de l'auberge et qu'elles doivent être effectuées dans les meilleurs délais pour garantir la sécurité et l'efficacité du bâtiment. Nous soutenons le projet en l'état. »

M. Repond Emmanuel, Groupe Ensemble pour Grolley, « *Nous remercions le Conseil communal et Mme Roselyne Décotterd, responsable technique, pour tous les travaux effectués qui résultent en l'objet qui nous est soumis.*

Le message du Conseil communal fait un descriptif des dégâts illustrés par des photos très parlantes. Le dossier aurait bénéficié de l'ajout des différents rapports fait par les entreprises mandatées pour faire le constat de l'étendue des dégâts ainsi que de la responsable technique, Mme Décotterd, de différents plans de coupe des bâtiments tout comme de la chronologie de toutes les constatations et travaux déjà effectués. Ces différents éléments nous permettraient de développer une meilleure vue d'ensemble concernant la nécessité des différents travaux listés ou de la nécessité de travaux supplémentaires. La transparence inspire la confiance.

Le groupe Ensemble pour Grolley accepte ce crédit important et urgent pour un bâtiment en mauvais état.

Dans quelles mesures certains dégâts sont le résultat de la construction de la salle ? Je pense principalement à la stabilité de la terrasse appuyant contre la façade du bâtiment. »

M. Patrick Blanc, Groupe Pro Grolley « *Le Conseil communal demande une autorisation de dépenser CHF 235'000 pour la rénovation et l'entretien de la cave, du restaurant et de l'appartement de l'ancien bâtiment de l'Auberge de la gare.*

Ces investissements seront financés par les liquidités courantes ou par un emprunt si nécessaire. Suite à l'étude du message no 7 du Conseil communal, le groupe Pro Grolley accepte l'investissement de CHF 235'000 pour ces travaux.

Toutefois, le groupe Pro Grolley s'inquiète de l'état des sanitaires de l'appartement alors qu'il n'y a rien de prévu hormis la réserve de 15% selon l'information obtenue du Conseil communal. L'inquiétude est surtout sur le fait que les gaines techniques des sanitaires pourraient se trouver dans le plafond de la cuisine qui serait rénové.

Ces investissements sont nécessaires car il y a plus de 30 ans qu'aucun frais n'ont été entrepris. »

M. Jean-Jacques Collaud donne la parole au Conseil communal.

M. Christophe Prétet revient sur la question du Groupe Ensemble pour Grolley, à savoir si la construction de la salle a une incidence sur l'ancien bâtiment. Il informe que techniquement il ne peut pas apporter de réponse, mais pense qu'il n'y a aucune incidence car tout a été calculé à l'époque.

Quant aux canalisations, il existe une réserve sur les travaux qui n'a pas été employée.

La parole n'étant plus demandée, **M. Jean-Jacques Collaud** clôt la discussion et passe au vote le crédit d'investissement.

Le Conseil général accepte à l'unanimité la demande d'un crédit d'investissement de CHF 235'000 pour la rénovation de l'Auberge de la gare et l'entretien de l'ancien bâtiment.

4.2 Réfection de différentes routes communales- demande d'un crédit d'investissement de CHF 250'000

M. Jean-Jacques Collaud donne la parole au Conseil communal

M. Guillaume Rohrbasser, « *Le Conseil communal a fait le choix de vous présenter un budget global réunissant plusieurs travaux liés à l'entretien des routes communales et trottoirs.*

Ce choix de présenter une enveloppe globale a été motivé afin de permettre une meilleure négociation des attributions et plus de flexibilité lors de la réalisation. A l'avenir, le Conseil communal réfléchit à proposer la votation d'un crédit-cadre sur plusieurs années pour financer l'entretien des routes. Les investissements étant récurrents et à répartir dans le temps idéalement. Cette manière de procéder semble être dans l'intérêt de tous.

Néanmoins il nous apparaît important de détailler l'envergure des travaux afin que ceci ne devienne pas une « carte blanche » pour le Conseil communal.

Route de Fribourg

La commune a été informée en fin d'année passée de la volonté de poser un phono—absorbant par le canton. Ces travaux sont à la charge du canton hormis les aménagements éditaires, soit dans le cas présent passage piéton (peinture) et ralentisseur « Valtraloc ».

Lors des discussions avec le canton, il est ressorti que les nombreux pavés situés au milieu de la route créent une faiblesse dans le bitume... »

Il ajoute que 14 ans plus tard, les « Valtraloc » de 2008-2009 sont bien dégradés.

« ... et que leur retrait serait bénéfique, aussi pour des questions de bruit. Les marquages liés sont également à charge de la commune.

Les offres nécessaires à réaliser ces travaux sont arrivées en novembre 2021, soit après que le budget 2022 soit entériné. De ce fait, une grande partie des travaux pour lesquels une demande de crédit est faite ce soir est déjà réalisée, il reste à ce jour les marquages de ralentisseurs à réaliser. Vous remarquerez que les angles d'attaques des ralentisseurs ont été adoucis pour des questions phoniques et de confort, mais les surélévations sont encore bien présentes.

Compte tenu de l'opportunité en termes d'amélioration des nuisances acoustiques induites par la route cantonale, le Conseil communal n'a pas souhaité repousser ces travaux ultérieurement. »

Il rajoute que la crainte était que le canton ne réalise plus ces travaux l'année prochaine pour des questions budgétaires ou de priorité.

« Route de la croix

Le tapis n'a jamais été posé sur ce secteur lors de la dernière réfection/construction pour une raison que nous ignorons. Cela a provoqué une usure prématurée de la première couche que nous proposons de remédier avant que celle-ci ne soit plus récupérable.

Sont prévus: pontage des fissures, adaptation des couvercles, reprise des bordures, pose du tapis. Le quartier est en séparatif et les réseaux EP et EC sont en bon état, nous n'avons pas prévu de travaux à moyen terme dans ce secteur. »

Il ajoute qu'avant de réaliser les travaux, les différents services, d'électricité, de téléphone, CAD seront approchés afin d'éviter un autre chantier à court terme car il serait dommage d'ouvrir la route à nouveau.

« Route du Centre et impasse du Sablion

La route du Centre sera intégrée dans le réseau de route cantonale à l'horizon 24-25... »

Il informe que la route de liaison « Grolley – Maison rouge », via « Ponthaux – Noréaz » sera intégrée dans le réseau routier cantonal.

« ...ce qui implique à terme que son entretien ne sera plus l'affaire de la Commune. Néanmoins, afin d'assurer ces 2-3 ans la sécurité requise, des travaux de réparations sont à prévoir, soit la réparation des fissures, trous, bordures et de la patte-d'oie menant au Sablion.

Route de l'Eglise

Dans le cadre du chantier de rénovation entrepris par la Paroisse, la réalisation d'un trottoir sur le pourtour de celle-ci apparaît comme une amélioration certaine de la sécurité et de la mise en valeur de l'église. Celui-ci se trouvant en grande partie en terrain communal, une clé de répartition forfaitaire avec la paroisse a été convenue afin de financer son exécution simultanément aux travaux de l'église.

Concernant l'administration, la zone d'accès en pavés présente de très nombreux pavés disloqués. Sa réfection est prévue lorsque les travaux de l'administration et gros œuvre de l'église seront terminés. Ces travaux permettront une meilleure mise en valeur de la rénovation de l'administration. »

Il rajoute qu'en 2021, un budget a été voté pour la rénovation des pavés entre l'église et l'école, sa réalisation est en attente compte tenu des travaux de l'église.

« Mesure BPA, passage piéton

La commune a mandaté le BPA pour analyser les cheminements piétonniers des écoliers... »

Il précise que cela fait suite à la future suppression des patrouilleurs scolaires qui est à l'étude.

« ...Nous proposons de remédier aux mesures les plus urgentes dans un premier temps, soit la sécurisation des passages piétons. Les autres mesures seront réalisées lors de travaux dans la zone concernée.

Diverses réparations

Petites réparations courantes, habituellement réalisées sur budget de fonctionnement.

Conclusions

Les montants indiqués sont basés sur des offres et estimations, avec une réserve compte tenu de l'évolution incertaine de certains matériaux notamment les enrobés, dérivés du pétrole... »

Il précise que les prix sont relativement liés à l'évolution du pétrole.

« ...Les offres définitives, en vue de la réalisation des travaux, seront demandées et éventuellement négociées au moment de l'exécution, ceci afin de garantir les prix les plus justes. »

M. Jean-Jacques Collaud donne la parole à la commission financière.

Mme Marylise Corminboeuf donne lecture du rapport de la commission financière (cf rapport annexé)

M. François-Michaël Bovet, Groupe Pro Grolley, « *Le groupe Pro Grolley se prononce pour un entretien et un suivi régulier de notre réseau routier.*

Nous trouvons le dossier présenté incomplet. Nous avons constaté un manque de détail par poste. Nous souhaitons connaître le coût des réparations de chaque objet pour pouvoir nous positionner... »

Il ajoute que ce n'est pas normal que des détails soient communiqués seulement durant la séance.

« ...Nous vous adressons la question suivante :

Qui s'occupera à l'avenir de la réception des travaux ?

Concernant la route de Fribourg :

Nous avons constaté la suppression des gendarmes couchés entre le giratoire de la croisée et l'Auberge de la gare. Ces travaux, sont-ils à la charge de la commune ? »

Il relève la réponse affirmative à cette question a été donnée et souligne également que cela n'a pas été voté et les travaux ont été effectués sans l'accord du Conseil général.

« Concernant la route de la Fin de la Croix :

Nous sommes d'avis qu'il faut effectuer ces travaux et par la même occasion, terminer la remise en état de la route de la Croix.

Nous avons constaté que le tapis n'est pas terminé entre la maison de la famille Bichsel et le chemin de la forêt et que les regards de récupérations des eaux sont aussi en mauvais état.

Concernant la route du Sablion et la route du Centre :

Nous avons constaté que la patte d'oie de l'entrée du quartier du Sablion est en mauvais état et doit être réparée.

Concernant la route du Centre, nous ne voyons pas la nécessité d'entreprendre des travaux actuellement.

Ce tronçon est dans un état correct et sera remis au canton de Fribourg entre 2024 et 2025.

Est-il vraiment judicieux d'effectuer ces travaux avant cette échéance ?

Concernant la route de l'Eglise :

Nous souhaitons que ces travaux soient entrepris une fois la rénovation de l'église et du bureau communal terminée.

La route de l'Eglise est complètement détériorée. De simples réparations ne suffiront pas, nous sommes d'avis qu'il faut la refaire complètement.

Concernant l'affaissement des pavés devant le pilier communal, l'enfoncement est vraiment léger. Selon nous, cela ne nécessite pas de réparation et en cas de remise en état, vous devriez l'inclure dans le coût d'exploitation et non d'investissement.

Au vu de ce qui précède, le groupe Pro Grolley à l'unanimité refuse l'accord de ce crédit tel qu'il est proposé.

Nous attendons du Conseil communal un dossier plus complet, avec des métrés et des coûts par poste de réparation.

En conclusion, nous aimerions être sûrs que les coûts engendrés par toutes ces réparations n'ont pas été sous-estimés. »

Mme Chantal Savary, Groupe Ensemble pour Grolley, « *Notre groupe, Ensemble pour Grolley a pris connaissance de la demande de crédit de CHF 250'000 pour la réfection de diverses routes communales.*

Nous sommes conscients et avons également remarqué que divers travaux étaient nécessaires.

Cependant, nous sommes assez surpris du manque d'informations et de détails fournis dans le message n° 10 du Conseil communal surtout au niveau du budget : CHF 250 000.- nous paraissent bien peu pour tous les travaux prévus dans la description.

De plus, nous nous questionnons sur le fait que « Valtraloc » a été tout simplement supprimé sans mise à l'enquête ? Serait-il possible d'obtenir une réponse à ce sujet ?

Toutefois, pour conclure, notre groupe a décidé d'accorder sa confiance au Conseil communal et recommande de voter oui à cette demande de crédit d'investissement. »

Mme Liliane Minder, Groupe Grolley pour tou-te-s, « *Le groupe Grolley pour tou-te-s n'est pas convaincu par le projet de réfection des routes communales. Nous souhaiterions entre autres obtenir un aperçu du détail des coûts par objet ainsi que davantage de précisions, notamment au sujet des aménagements destinés à sécuriser les cheminements scolaires, qui ont été qualifiés de "non acceptables en l'état" par le rapport du BPA. Nous vous recommandons de rejeter ce projet. »*

M. Jean-Jacques Collaud donne la parole au Conseil communal.

M. Guillaume Rohrbasser informe qu'il ne va pas revenir sur tous les points, toutefois deux remarques ont été formulées concernant le « Valtraloc ». A ce sujet, il précise que celui-ci n'a pas été supprimé mais que les travaux consistaient à le surélever de 14 cm à chaque croisement ce qui permet une continuité et une amélioration du pouvoir absorbant.

Historiquement, il y a 2 niveaux, le niveau de la route 14 cm plus haut que le croisement et un joint rouge se trouvait entre deux. Aujourd'hui, les travaux ne sont pas terminés mais un rayon de

jointement a été créé entre les montées et les plats, le marquage rouge n'a pas été effectué ce qui donne l'impression que l'aménagement a été supprimé mais ce n'est pas le cas. Un compromis a été cherché afin d'améliorer la situation tout en conservant le concept « Valtraloc ».

M. Jean-Jacques Collaud clôt la discussion et passe au vote la demande d'un crédit d'investissement de CHF 250'000 pour la réfection de différentes routes communales.

Le Conseil général refuse à 21 voix contre 6 et 1 abstention la demande d'un crédit d'investissement de CHF 250'000 pour la réfection de différentes routes communales.

4.3 Revitalisation du ruisseau de Corsalettes (secteur Les Noutes) - demande d'un crédit d'investissement de CHF 630'000 TTC

M. Jean-Jacques Collaud prie M. Ludovic Ritz, qui est copropriétaire avec son épouse de la parcelle 855b du RF de Grolley qui est touchée par ce projet, de se récuser et de sortir de la salle avant tout débat (art. 38 RCGG).

M. Nicolas Buchs demande s'il doit aussi sortir car il est copropriétaire avec sa maman d'une parcelle dans le secteur.

M. Jean-Jacques Collaud informe qu'il peut rester car cette parcelle n'est pas concernée. Il donne ensuite la parole à Mme Birgit Bronner.



Mme Birgit Bronner explique qu'en raison de l'érosion des berges et afin d'y remédier, le Conseil communal a invité le Service de l'environnement à une vision locale afin de déterminer quels travaux étaient envisageables.

Elle précise que sans un projet de revitalisation lancé, aucuns travaux n'auraient été acceptés.

Dès lors, un projet a donc été préparé et une séance d'information avec vision locale a été organisée afin de rencontrer les riverains concernés.

Le choix du secteur a été arrêté par le Service de l'environnement. Il faut savoir que les berges situées après le secteur du projet ne posent actuellement pas de problèmes car le lit du ruisseau est assez large.

Les exigences pour obtenir le maximum de soutien ont été respectées, ce projet sera donc subventionné par le canton et la confédération à hauteur de 80%.

Mme Birgit Bronner remercie M. Dévaud du bureau RWB qui a été invité afin de répondre à d'éventuelles questions techniques et invite le Conseil général à accepter le crédit d'investissement de CHF 630'000 tel que proposé.

M. Jean-Jacques Collaud donne la parole à la Commission financière

M. Hubert Sciboz donne lecture du rapport de la commission financière (cf rapport annexe)

M. Alain Genilloud, Groupe Pro Grolley, « *Le groupe Pro Grolley est favorable à la demande de crédit d'investissement. Cependant, nous souhaiterions que la communication suive auprès des riverains et qu'ils continuent à être inclus dans ce projet.* »

M. Roland Gisler, Groupe Ensemble pour Grolley, « *Le groupe Ensemble pour Grolley a analysé cette demande de crédit d'investissement et a quelques questions et remarques concernant ce projet :*

- *Qu'en est-il des tronçons du ruisseau en amont et en aval du secteur concerné par cet investissement, est-ce qu'ils sont déjà aux normes actuelles, ou feront-ils l'objet de projets ultérieurs ?*
- *Si ces tronçons ne sont pas en ordre, pourquoi ne pas faire les travaux sur l'ensemble du tracé en une seule fois ou, du moins commencer par le secteur amont pour éviter de détériorer le secteur aval lors des travaux ?*
- *Quel est l'urgence de ces travaux par rapport à la sécurité ?*
- *Est-ce que le subventionnement de 80% est garanti ?*
- *Ne devrait-on pas attendre la garantie de subventionnement pour commencer les travaux !*
- *Nous trouvons également que les frais d'honoraires sont très élevés, plus de CHF120'000.- avec les frais de géomètre ! »*

Le groupe « Ensemble pour Grolley » accepte ce crédit d'investissement de CHF 630'000.- TTC »

Mme Liliane Minder, Groupe Grolley pour tou-te-s, « *Le groupe Grolley pour tou-te-s approuve le projet de revitalisation du ruisseau de Corsalettes.*

Nous demandons au Conseil Communal de veiller à ce que l'eau de ruissellement provenant des champs puisse correctement s'écouler jusqu'au ruisseau.

De plus, nous nous sommes interrogés sur le bien-fondé d'abattre les arbres proches du ruisseau qui ombragent le ruisseau et contribuent à maintenir la température de l'eau fraîche, surtout en été. Si vous n'avez pas de précisions à ce sujet, nous ferons confiance aux professionnels mandatés pour ce projet.

M. Christian Ducotterd déclare que le dossier est bien ficelé et bien expliqué. Toutefois, il trouve qu'un montant de CHF 600'000, qui correspond à la construction d'une villa, est bien trop élevé pour un si court tronçon. Bien que les travaux soient financés une minime partie par la commune, ils sont tout de même financés par les impôts communaux, cantonaux et fédéraux.

M. Jean-Jacques Collaud donne la parole au Conseil communal.

M. Christophe Prétet donne la parole à M. Stéphane Dévaud, chef de projet de RWB pour répondre aux questions.

M. Stéphane Dévaud, Bureau RWB, déclare qu'au niveau financier, le projet peut paraître disproportionné pour un ruisseau mais ces montants correspondent à ce qu'il se pratique dans d'autres projets et qu'ils sont la réalité. Dans la phase actuelle d'étude, c'est une estimation de coûts, il espère que ceux-ci pourraient être plus bas mais le crédit ne devrait pas être dépassé.

Les travaux ne seront pas réalisés dans un but sécuritaire. Par contre, si ce projet ne se fait pas, aucuns travaux ne seront autorisés par le Canton sur ce tronçon pour des travaux d'entretien quels qu'ils soient dans l'espace réservé aux eaux.

Concernant les tronçons en amont et en aval du ruisseau, les services cantonaux aimeraient en faire plus, aller plus loin, faire plus long, mais cela est compliqué. En effet, à un moment donné, il y a des visions plus générales à prendre en ligne de compte et une planification financière à respecter raisons pour lesquelles le projet a été arrêté dans ce secteur-là pour le moment. Par contre, si des subsides sont levés, ce n'est pas impossible que les tronçons amont et aval soient faits à un autre moment.

M. Jean-Jacques Collaud clôt la discussion et passe au vote la demande de crédit d'investissement de CHF 630'000 TTC pour la revitalisation du ruisseau de Corsalettes (secteur Les Noutes).

Le Conseil général accepte à 26 voix et 1 abstention la demande d'un crédit d'investissement de CHF 630'000 TTC pour la revitalisation du ruisseau de Corsalettes (secteur Les Noutes)

M. Ludovic Ritz est rappelé pour la suite de la séance.

4.4 Rénovation et agrandissement des infrastructures scolaires et sportives – demande d'un crédit d'étude de CHF 450'000

M. Jean-Jacques Collaud informe que le Bureau est en possession d'une demande de renvoi et de 4 amendements. Par conséquent, conformément à l'art. 51 RCGG, les débats doivent commencer par une discussion générale portant notamment sur cette demande et au terme de laquelle on votera sur le renvoi demandé. Si le renvoi est accepté, il n'y aura pas de discussion de détail et les amendements ne seront pas traités (art. 52 RCGG).

M. Jean-Jacques Collaud donne la parole au Conseil communal.

M. Christophe Prétet déclare que lors de la séance d'informations du 14.06.2022, beaucoup d'avis et d'arguments en défaveur de ce projet ont été exprimés et qu'il n'est pas nécessaire d'en refaire la présentation.

En effet, en cas de refus ou de renvoi, le Conseil communal devra rapidement se remettre au travail en tenant compte des besoins et des souhaits exprimés lors de la séance de présentation. Il s'agira de donner un volume à ce projet et de faire une première évaluation, ce qui déterminera ensuite le choix la procédure.

Les questions posées en 2018 vont rapidement ressurgir : capacité financière de la commune, contrainte au niveau du plan d'aménagement, priorisation des besoins, etc. En présentant ce projet, le Conseil communal a entendu que ce dernier n'était pas assez ambitieux et ne correspondait pas aux attentes des citoyens et que la politique des petits pas n'était pas souhaitée.

Alors pour donner un ordre de grandeur, que fait-on avec 10 mio ? La nouvelle école maternelle de Belfaux a coûté 10 mio pour six salles de classe, une crèche, l'ARS avec une cuisine qui sert uniquement à chauffer les repas et une salle de jeux qui n'est pas une salle de gym, ni une halle polyvalente. A l'opposé le 3e centre scolaire de Marly, qui est en cours de construction, sera composé de 16 salles de classes primaires, 4 classes enfantines, 4 salles pour les activités annexes, une salle de gym double avec une galerie, l'ARS avec une petite cuisine et une salle polyvalente avec cuisine, pour un coût total devisé à CHF 35 mio.

Le Conseil communal devra se remettre au travail afin de présenter un nouveau projet qui tienne compte des besoins et des envies du plus grand nombre, tout en se montrant raisonnable pour pouvoir assurer le développement des infrastructures.

M. Jean-Jacques Collaud donne la parole à la commission financière

Mme Aurélie Mottas donne lecture du rapport de la commission financière (cf rapport annexé)

M. Jean-Jacques Collaud donne la parole à M. Gavillet rapporteur du groupe Pro Grolley auteur de la demande de renvoi.

M. Claude Gavillet, Groupe Pro Grolley, « Nous demandons « le renvoi », au Conseil communal, de cet objet de l'ordre du jour pour qu'il le réexamine et le soumette au Conseil général, si possible à la séance de la fin de l'année 2022 mais au plus tard pour celle du printemps 2023. Nous demandons, qu'il nous présente un projet global « quitte à l'exécuter par étapes » prévoyant notamment les éléments suivants :

- agrandissement des salles de classes actuelles
- augmentation du nombre de salles de classes ou en tous cas, la possibilité de les réaliser ultérieurement
- une 2^e salle de gymnastique avec gradins et infrastructures pour organiser des manifestations sportives, culturelles ou autres (cuisines, mobilier etc ...)

- salles pour les sociétés, local de jeunesse (éventuellement au sous-sol de la nouvelle salle de gym)
- infrastructures pour l'AES qui tiennent compte des besoins à long terme
- les signataires demandent la création d'une commission composée aussi de tous les intéressés (notamment des représentants des sociétés et des enseignants) pour qu'ils puissent examiner le nouveau projet. »

Il rajoute que le groupe est conscient que ce renvoi va couper le crédit de CHF 450'000 demandé, c'est pourquoi il propose d'utiliser le montant de CHF 50'000, qui est réservé généralement pour chaque projet d'investissement en dessus de CHF 50'000, et de les porter au compte de résultat.

M. Christian Ducotterd, Groupe Ensemble pour Grolley, déclare que suite à la présentation du Conseil communal, il en ressort que le projet de l'école comprend 2 salles de classe supplémentaires et que l'une d'elles serait occupée par l'AES. Cela veut donc dire que les besoins par rapport à l'école ne sont pas remplis puisqu'une seule salle de classe sera occupée par les écoles. C'est étonnant car finalement, il n'y aurait pas besoin d'un agrandissement de l'école pour une seule salle de classe. Il relève que dans les faits, la commune a besoin de salles de classe supplémentaires.

Quant à la salle de gym, il souligne qu'il n'y pas de place pour les spectateurs et pas de place également pour les autres sociétés de Grolley. Il est donc important qu'une salle de gym se fasse et ceci dans la prudence.

De plus et afin d'obtenir un projet idéal pour tous, il y a la possibilité de séparer éventuellement les projets de manière à avoir plus de facilité durant la construction.

Finalement et après discussion au sein du groupe, deux possibilités se sont imposées :

- soit une demande de renvoi comme l'a fait le groupe Pro Grolley
- soit déposer des amendements

Le Groupe Ensemble pour Grolley a décidé sans savoir qu'il y avait une demande de renvoi, de déposer des amendements. Cette solution a été retenue pour aller de l'avant ; en effet le Conseil communal n'a pas besoin de revenir avec un 1^{er} budget pour faire une étude et de revenir ensuite avec un crédit d'étude définitif pour la construction. Si le projet est renvoyé, les budgets seront présentés 3 fois.

Par contre, avec le choix des amendements pour séparer les coûts entre les différents projets, avec un espace pour les spectateurs d'activités, un espace qui pourrait accueillir des activités non sportives et au minimum 4 nouvelles salles pour l'école et une surface excavée de 220 m² afin de réponse aux besoins des sociétés. Une discussion aurait eu lieu et le projet aurait avancer.

M. Christian Ducotterd remarque que la discussion va probablement s'arrêter à ce stade étant donné qu'une majorité des membres du Groupe Pro Grolley va accepter leur proposition, raison pour laquelle, le groupe Ensemble pour Grolley préfère s'allier à la proposition du Groupe Pro Grolley et d'accepter le renvoi avec les remarques effectuées, conformément aux explications données par la secrétaire communale, également secrétaire du conseil général. Par contre si le renvoi n'est pas accepté, les amendements sont maintenus.

De plus, il relève également que le Groupe Ensemble pour Grolley veut être prudent aux coûts de tous projets et rend attentif les membres du Conseil général qu'un investissement de 10 mio, c'est 3% d'amortissement soit CHF 300'000 par année. A cela, il faut ajouter les frais de fonctionnement pour un total de CHF 365'000 qui représente environ CHF 1'000 par jour, qui correspond à 4 à 5 points d'impôt. Si le projet est encore augmenté de CHF 10 mio, ce montant sera doublé.

En effet sans cette notion, il est facile de voter des crédits et de vouloir rajouter des choses importantes et coûteuses. Par contre, il faut se rendre compte des conséquences lorsqu'une demande de crédit est acceptée.

M. Benoît Schaller-Mottas, Groupe Grolley pour tou-te-s, « *En l'état, le projet ne nous satisfait pas. L'agrandissement de l'école, tout comme celui de l'AES, n'y sont qu'anecdotiques et ne tiennent pas compte des besoins à long terme. L'aperçu de l'extension de la salle de sport donne un goût d'inachevé*

ou d'inabouti tant il apparaît que celle-ci laissera sur leur faim les sociétés sportives et culturelles du village qui ne pourront pas exploiter ces infrastructures à la hauteur de leurs attentes. De ce fait, tant les propositions faites dans le renvoi demandé par Pro Grolley que les amendements déposés par Ensemble pour Grolley, nous semblent atteindre l'objectif que nous souhaitons également, un remodelage du projet.»

La parole n'étant plus demandée, **M. Jean-Jacques Collaud** clôt la discussion et passe au vote la demande de renvoi telle qu'elle a été stipulée par écrit avec les discussions de ce jour.

Le Conseil général accepte à l'unanimité le renvoi du projet au Conseil communal pour qu'il le réexamine.

5. Zone industrielle Au Martzé – vente de la parcelle 1419 RF Grolley d'une surface de 3'115 m² à l'entreprise Ansermot SA

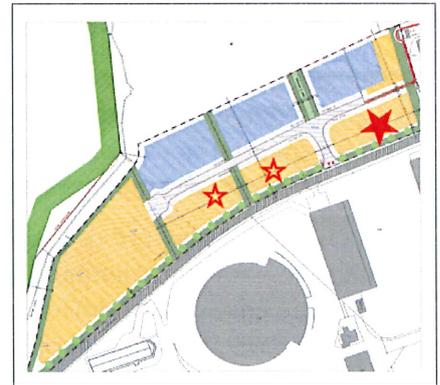
M. Jean-Jacques Collaud donne la parole à M. Christophe Prétet, Syndic.

M. Christophe Prétet informe que la zone industrielle du Martzé compte une surface totale à bâtir de 27'537 m². A ce jour, 5 entreprises ont fait l'acquisition de terrain pour un total de 19'254 m².



Trois parcelles sont encore disponibles, dont celle que le Conseil communal propose de vendre à l'entreprise Ansermot SA. La surface totale restante est de 8'283 m².

La grande parcelle qui se trouve le long de la route cantonale et qui devra être divisée, d'une surface de 5'168 m² est toujours disponible.



3'115 m²

CHF 160/m²

CHF 498'400

La demande de vente concerne la parcelle 1419 d'une surface de 3'115 m².

aux Groupes.

M. Jean-Jacques Collaud donne la parole

Mme Valentine Mottas, Groupe Grolley pour tou-te-s, « Le groupe Grolley pour tous et toutes accepte la vente de la parcelle 1419 RF à l'entreprise Ansermot SA. Nous apprécions qu'elle soit vendue à une entreprise pérenne déjà implantée à Grolley. »

La commission financière demande la parole et M. Sciboz précise que la commission financière peut se prononcer.

Mme Marlyse Corminboeuf, Commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière (CF Annexé).

Mme Magdalena Dafflon, Groupe Pro Grolley, informe que groupe accepte la vente à l'unanimité. En effet, il s'agit d'une entreprise déjà implantée dans la commune et qui promet la création de 6 à 8 emplois.

Mme Corinne Mayer, Groupe Ensemble pour Grolley, informe que groupe accepte à l'unanimité la vente à l'entreprise Ansermot. En effet, il s'agit d'une entreprise formatrice qui emploie des jeunes.

La parole n'étant plus demandée, **M. Jean-Jacques Collaud** clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil général accepte à l'unanimité la vente de la parcelle 1419 RF Grolley d'une surface de 3'115 m² à l'entreprise Ansermot SA

6. Propositions et questions

6.1 Propositions déposées lors de la séance du Conseil général du 14 décembre 2022

6.1.1 Postulat tendant à la création d'un passage piéton à la route de la Gare

M. Jean-Jacques Collaud donne la parole à Mme Christelle Ambrosini, auteure du postulat.

Mme Christelle Ambrosini, « Comme formulé dans mon postulat je souhaite que la Commune étudie la possibilité d'aménager un passage piéton à la Rte de la Gare, en prolongement des trottoirs de la Rte du Centre comme illustré à l'écran...

Ce passage piétons permettra de sécuriser le cheminement des écoliers, mais également des autres usagers et/ou clients des commerces de la Rte du Centre.



Cet ouvrage pourrait être similaire à celui illustré sur la 2^e image.



Aussi, je peux vous confirmer que l'ensemble du groupe Pro Grolley soutiendra ce postulat. D'avance merci pour votre confiance. »

M. Jean-Jacques Collaud informe que le Conseil Communal a déjà donné un préavis positif.

Mme Marlyse Corminboeuf, Groupe Ensemble pour Grolley, « Le Groupe Ensemble pour Grolley est favorable à ce postulat. En effet, en arrivant sur le trottoir depuis Ponthaux, celui-ci s'arrête au carrefour direction de la Gare. Pour continuer le trottoir direction des commerces, nous devons traverser la route de la Gare qui n'est pas équipée d'un passage pour piéton. »

M. Benoît Schaller Mottas, Groupe Grolley pour tou-te-s, « Sur le principe, nous sommes bien évidemment favorables à la mise en place de mesures de sécurité sur les chemins d'accès à l'école ou aux commerces. Si un passage piéton peut répondre au besoin à cet emplacement, pour nous il ferait davantage de sens d'appliquer les recommandations contenues dans le rapport du BPA au sujet du

cheminement scolaire et d'installer, à cet endroit comme à d'autres débouchés, un trottoir traversant qui offre une sécurité accrue aux piétons. Nous insistons pour que le Conseil Communal prenne cette suggestion en considération lorsqu'il mènera sa réflexion sur la sécurité des accès à l'école et aux commerces. »

La parole n'étant plus demandée, **M. Jean-Jacques Collaud** clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil général accepte à l'unanimité le Postulat tendant à la création d'un passage piéton à la route de la Gare.

6.1.2 Postulat tendant à l'étude du fonctionnement de l'AES afin qu'il évolue en fonction des besoins

M. Jean-Jacques Collaud donne la parole à M. Benoît Schaller-Mottas, auteur du postulat.

M. Benoît Schaller-Mottas, *« Nous avons pris note de la position du Conseil communal concernant notre postulat et nous nous réjouissons qu'une étude à ce propos soit menée en 2023. Nous prenons acte que le Conseil communal s'inspirera du contenu de notre postulat pour mener cette étude. De ce fait, le travail de réponse à notre postulat sera déjà en grande partie effectué. Cependant, nous ne pouvons nous satisfaire d'avoir accès à un résumé de cette enquête.*

Le 28 mai dernier, Le quotidien La Liberté alertait ses lecteurs que le Service de l'Enfance et de la Jeunesse avait mis au jour un nombre important d'accueils clandestins prenant en charge en tout illégalité une multitude d'enfants dans notre canton. Ceci, en dehors de toute norme de formation professionnelle, de qualité, d'espace à disposition ou de surveillance. En bref, ces enfants sont pris en charge, n'importe où, par n'importe qui et sans aucune garantie. Comme tout phénomène sociétal, ces accueils illégaux n'émergent pas de nulle part. Ils démontrent le déficit immense en places d'accueil extra-scolaire au sein de nos communes, et ceci notamment par le manque de diligence de certaines autorités à prendre en compte cette réalité.

Actuellement, il n'est quasiment plus de famille au sein de laquelle un seul des parents travaille, laissant l'autre s'occuper des enfants, notamment pour des motifs financiers, et ceci pour autant qu'on ne se retrouve pas dans la situation d'une famille monoparentale, encore bien plus fragilisée et dont l'organisation peut être complexifiée à l'extrême par le manque de place d'accueil.

La conciliation vie privée-vie professionnelle est devenue un enjeu majeur du fonctionnement de nos sociétés et celui-ci passe par une offre de places d'accueil qui répondent aux besoins des familles et du monde du travail. Car en l'état, nous tendons malheureusement de plus en plus vers une société qui demande aux parents de s'occuper de leurs enfants comme s'ils n'avaient pas de travail, tout en travaillant comme s'ils n'avaient pas d'enfants.

Pour toutes ces raisons, nous maintenons notre postulat et nous demandons au Conseil communal d'effectuer une étude approfondie des besoins en matière de place d'accueil, étude qui tiendra compte des multiples facteurs sociaux et sociétaux qui sous-tendent cette prise en charge. Mais surtout, nous invitons le conseil communal à nous communiquer les modes de réalisations et les résultats de cette enquête à travers un rapport complet, pleinement étayé par des données solides, qui soit capable de répondre aux exigences de contenu d'un postulat.

Le groupe Grolley tou-te-s vous invite donc à soutenir ce postulat. »

M Jean-Jacques Collaud informe que le Conseil Communal a déjà émis un préavis positif.

Mme Chantal Savary, Groupe Ensemble pour Grolley, *« Conscient des besoins des parents et des enfants ainsi que de l'évolution du fonctionnement des familles actuelles, notre groupe « Ensemble pour Grolley » soutient le postulat du groupe « Grolley pour tou-te-s » qui demande d'étudier la possibilité d'étendre l'ouverture de plages horaires de l'AES et la possibilité de travailler en synergie avec les communes environnantes pour trouver des solutions lorsque certaines plages-horaires ne sont pas suffisamment occupées. »*

Mme Aurélie Mottas, Groupe Pro Grolley, « Nous avons procédé à une comparaison sommaire du fonctionnement de différents accueils des environs. Nous relevons que l'horaire 7h-18h de l'AES de Grolley correspond globalement à l'offre des autres AES tout comme l'exigence d'un nombre min. de 3 inscriptions pour l'ouverture d'une plage. Seul l'AES d'Autigny-Chénens ouvre pour 1 seul enfant. Nous pensons toutefois qu'il serait intéressant que la Commune réfléchisse à cette problématique, en particulier pour les plages où seuls les enfants de 1H et 2H n'ont pas classe. C'est actuellement le cas pour 6 demi-jours. Sur ces 6 demi-jours, seuls 2 ont pu être ouverts. Une solution pourrait-être d'ouvrir des plages (dès 2 inscriptions au lieu de 3 actuellement) pour les demi-journées où les enfants de 1H/2H n'ont pas classe.

Quant aux vacances scolaires, nous comprenons la difficulté rencontrée par les parents. Nous pourrions imaginer un arrangement entre les accueils extrascolaires voisins pour un système conjoint où chaque accueil ouvre successivement 2 semaines durant les vacances en accueillant les enfants de l'ensemble des accueils. Nous rappelons également que selon l'article 6 de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial, la Commune évalue tous les quatre ans le nombre et le type de places d'accueil nécessaires.

Aussi, nous trouvons intéressant que la Commune réfléchisse à cette problématique et vous proposons de soutenir le postulat. »

M. Christian Ducotterd déclare qu'actuellement, lors de demandes d'inscription, la responsable décide spontanément s'il y a de la place ou pas. Le Conseil communal n'est de ce fait pas au courant des demandes et ne peut dès lors pas connaître les besoins de l'AES.

C'est pourquoi lors de l'étude, il faudra prendre en ligne de compte les demandes de placement qui ont été refusées au courant de l'année afin d'évaluer et de déterminer les besoins de l'AES.

M. Jean-Jacques Collaud clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil général accepte à l'unanimité le Postulat tendant à l'étude du fonctionnement de l'AES afin qu'il évolue en fonction des besoins.

6.1.3 Proposition de créer 2 places de parc pour la recharge des véhicules électriques

M. Jean-Jacques Collaud donne la parole à son auteur, M. Oliver Rossy

M. Olivier Rossy, « La voiture électrique est plus qu'une tendance passagère, elle est peut-être la solution à long terme du besoin de réduire l'empreinte des hommes sur l'environnement. La voiture électrique ne produit pas de CO² ou de polluants atmosphériques à l'utilisation. Elle offre donc de solides avantages, surtout au cœur des villes et villages.

La création de ces places de parc permettra de montrer à nos citoyens que notre commune est engagée en faveur du développement durable.

C'est pourquoi, je vous ai demandé de créer 2 places de parc pour la recharge des véhicules électriques visibles et au centre du village.

Par exemple, l'endroit idéal pour l'emplacement de ces places aurait été sur la nouvelle place de parc à côté de l'Auberge de la gare. En effet, située près de la gare et à proximité de nos commerces et restaurants. Je vois ceci, comme un pas vers le monde écologique et bien sûr aussi, un attrait pour notre village. Il est bien clair que l'utilisation de ces bornes ainsi que des places de parc serait payante, comme dans d'autres village !

Par votre courriel du 24 juin, vous nous avez informés quant à votre position « négative » concernant ce sujet.

Que ce soit une question, une proposition, un postulat ou même par le biais d'un autre instrument parlementaire, j'ai peut-être pris le mauvais document pour faire cette proposition, je ne sais pas. Par contre, Je peux vous confirmer que l'ensemble Pro Grolley soutient cette proposition. J'ose espérer, que

tout à l'heure vous nous donnerez des arguments convaincants, et non pas seulement sur un éventuel vice de forme.

De mon côté, je vous propose, dans la mesure du possible de modifier ma proposition en postulat et je demande que le vote soit prononcé. »

M. Rolland Gisler, groupe Ensemble pour Grolley, « *Le groupe Ensemble pour Grolley a analysé cette proposition et à quelques remarques à formuler :*

Nous pensons que la Commune pourrait mettre à disposition deux places de parc dans le parking de l'Auberge de la Gare pour la recharge des véhicules électriques.

- *Par contre l'installation et la gestion des bornes devraient être confiées à une entreprise spécialisée, car ce n'est pas le rôle de la Commune !*
- *La Commune pourrait faire une demande à des entreprises spécialisées pour connaître leur intérêt pour cet endroit. S'il n'y a pas d'intérêt de leur part c'est qu'il n'y a actuellement pas le potentiel pour investir dans ce genre d'installation ! »*

M. Benoit Schaller-Mottas, groupe Grolley pour tou·te·s, « *Le groupe Grolley pour tou·te·s soutient la proposition du groupe Pro Grolley... »*

Il rajoute que le groupe rejoint la remarque du groupe Ensemble pour Grolley par rapport à une entreprise spécialisée et que ce n'est pas dans les tâches de la Commune de pourvoir des places de ce genre. Cependant, le groupe trouve intéressant d'avoir des places au centre du village,

« ...car si on examine les alentours, les plus proches places de recharge se trouvent à Payerne, Vallon, Wallenried ou Villars s/Glâne ce qui met Grolley presque au centre de toutes celles-ci.

De ce fait, le groupe Grolley pour tou·te·s est donc en faveur de cette proposition. »

M. François-Michael Bovet déclare qu'il trouve dommage que le Conseil communal ait préavisé négativement cette proposition et qu'aucune alternative n'ait été proposée. Il demande si un contact a été effectué auprès des CFF pour l'installation de telles places ou auprès du Groupe E qui cherche peut-être à agrandir leur réseau.

En effet, de plus en plus de voitures électriques sont vendues et aucune place n'est disponible pour les recharger. Le garage Bovet propose 4 places électriques avec des bornes payantes et la commune devrait suivre cet exemple pour être dans l'air du temps car la part de marché de vente de voitures électriques est en pleine croissance.

M. Jean-Jacques Collaud donne la parole au Conseil communal.

M. Christophe Prétet comprend bien que les garages ont l'obligation d'installer des bornes de recharge, et doivent donner cette possibilité. En revanche, ce n'est pas à la Commune d'avoir le rôle de fournisseur d'électricité. De plus, le montant investi ne sert pas la collectivité mais a une poignée de personnes qui utiliseront ces installations.

En 2017 un projet a été étudié avec le Groupe E et renvoyé aux CFF car le Conseil communal trouvait plus pertinent que les CFF prennent en charge ces installations sur leur parking.

M. Guillaume Rohrbasser informe que lors de la réalisation du parking, ce projet a été étudié pour le mettre dans les comptes de charges. Le but était de profiter des travaux en cours afin de mettre des tubes de l'armoire électrique jusqu'au parking. Dernièrement, le Groupe E a été approché et aujourd'hui, il y a plusieurs moyens financiers :

- le Groupe E met en place les installations, les finances et touche les bénéfices dont la commune aura une faible part pour la mise à disposition des places de parc
- la Commune investit et touche une recette qui la différence entre l'achat du courant et la vente

En revanche le Groupe E n'est pas motivé à investir étant donné l'emplacement de Grolley n'est pas suffisamment intéressant.

M. Jean-Jacques Collaud informe que le Conseil communal a souhaité que le Conseil général requalifie cet instrument parlementaire. Comme il n'a y pas eu de demande de la part du Conseil Général, il demande à M. Rossy si le vote doit être fait sous la forme d'une proposition ou d'un postulat.

M. Olivier Rossy maintient la dénomination sous la forme d'un postulat.

M. Jean-Jacques Collaud clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil général accepte par 27 voix et une abstention le postulat de créer 2 places de parc pour la recharge des véhicules électriques

6.1.4 Postulat tendant à étudier la création d'une place de village centrée, près des commerces et des modalités de transport

M. Jean-Jacques Collaud donne la parole à M. Emmanuel Repond

M. Repond Emmanuel, Groupe Ensemble pour Grolley, « *Nous nous réjouissons d'avoir appris au travers du préavis du Conseil communal qu'une place centrée est souhaitée par notre Exécutif.*

Néanmoins, malgré le préavis du Conseil communal, nous vous demandons néanmoins de soutenir ce postulat. Même si une place du village centrée auprès de la gare est prévue dans un projet plus large, nous estimons qu'il est judicieux d'affirmer l'importance de ce lieu privilégié, de demander une réflexion approfondie et de faire bénéficier au Conseil général du résultat des études du Conseil communal concernant cette place.

C'est enfoncé des portes ouvertes que de constater que les places d'autres villages centrés sur les trajets quotidiens de nos concitoyens sont des lieux plus qu'appréciés et où la vie villageoise se crée sans autre effort, naturellement.

De l'échange entre citoyens apparaissent de la solidarité et des opportunités pour les habitants, par les habitants.

Je vous invite donc à soutenir ce postulat et vous remercie d'ores et déjà. »

Mme Magdalena Dafflon, Groupe pro Grolley, informe que le groupe est majoritairement opposé à ce postulat. En effet, après discussion, il est relevé premièrement que cette place pourrait occasionner des nuisances assez importantes et deuxièmement, le terrain pourrait être mieux valorisé que par la création d'un lieu artificielle.

Les nuisances éventuelles qu'une telle place peut engendrer, ne peuvent être négligées. En effet, les usagers des transports publics voient quotidiennement les déprédations et les actes de vandalisme raisons pour lesquelles les membres du groupe Pro Grolley craignent que ces mêmes comportements surviennent sur cette place.

Mme Valentine Mottas, Groupe Grolley pour tou-te-s, « *Le Groupe Grolley pour tou-te-s, cosignataire de ce postulat, le soutient entièrement. Nous pensons fortement que ce postulat encourage la vie villageoise. Il est vrai qu'actuellement, les habitantes et habitants se croisent aux abords des commerces ou des modalités de transport. Les activités organisées par la Commission culturelle favorisent également la vie villageoise mais nous sommes de l'avis qu'il manque un lieu destiné à favoriser les échanges.*

Par conséquent, le groupe Grolley pour tou-te-s est en faveur de ce postulat du groupe Ensemble pour Grolley. »

M. Jean-Jacques Collaud informe que le Conseil communal a donné un préavis négatif et comme la parole n'est plus demandée, il passe au vote.

Le Conseil général refuse par 15 voix contre 11 et 2 abstentions la ostulat tendant à étudier la création d'une place contre de village centrée, près des commerces et des modalités de transport.

6.1.5 Proposition d'installer un panneau d'affichage numérique

M. Jean-Jacques Collaud donne la parole à son auteur, M. Olivier Rossy.

M. Olivier Rossy « Nous avons proposé au Conseil Communal d'installer un panneau d'affichage numérique pour publier des informations communales aussi que de la publicité.

En effet, le mode de communication actuel tel que : panneau « votation aujourd'hui », « assemblée communale », « Vendredi soir le Ruche qui dit oui », bâche « marché d'automne » nous semble dépassé et pas très percutant.

Mettre un panneau d'affichage numérique à l'extérieur, serait un moyen moderne et efficace de communiquer à nos citoyens toutes les informations (informations communales, paroissiales) et activités villageoises (sportives, culturelles, associatives et autres).

Aussi, la Commune pourrait en profiter en proposant aux commerçant d'y insérer de la publicité, ceci, afin de dynamiser notre village et surtout permettre un retour sur investissement.

De plus, cette proposition est également soutenue par notre Association des Sociétés de Grolley.

C'est pourquoi, nous vous avons demandé d'installer ce panneau, idéalement d'une surface de 6m², si possible entre l'administration communale et le giratoire de l'auberge de la gare.

Par votre courriel du 24 juin, vous nous avez informés de votre position « négative » concernant ce sujet.

Comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, que ce soit une question, une proposition ou un postulat ou par le biais d'un autre instrument parlementaire, cette demande est motivée par plusieurs acteurs, le Conseil général qui représente la population et même l'association des sociétés de GROLLEY. J'ose espérer, que tout à l'heure vous nous donnerez des arguments convaincants, et pas seulement sur un éventuel vice de forme, ou avez-vous prévu un autre moyen de communication.»

Mme Chantal Savary, Ensemble pour Grolley, « Notre groupe, Ensemble pour Grolley, n'est pas contre une communication efficace au sein de la commune.

Toutefois, nous nous posons des questions :

- à l'époque où on parle de pénurie d'énergie électrique à venir et de décroissance pour sauvegarder notre climat, est-ce bien judicieux d'ajouter un panneau, sûrement gourmand en énergie ?
- l'emplacement nous paraît également discutable, à proximité du château ? Cela semble peu esthétique à nos yeux.
- situé à proximité du passage, des enfants allant à l'école, est-ce prudent d'ajouter un panneau qui pourrait distraire l'attention des automobilistes ?
- les moyens de communication utilisés actuellement, comme les tout-ménages, les affiches, les journaux et l'utilisation des réseaux sociaux nous semblent suffisants.

Suite à ces diverses considérations, notre groupe ne souhaite pas soutenir le postulat de M. Rossy et ne désire pas que notre commune investisse dans ce panneau d'affichage. »

Mme Valentine Mottas, Groupe Grolley pour tou-te-s, « Il est tout à fait indiqué, selon nous, d'avoir un affichage adapté pour promouvoir les activités culturelles et sportives du village. Permettre aux entreprises locales d'y faire leur promotion est aussi envisageable.

Cependant, l'utilisation d'un affichage numérique nous paraît inadapté. Une structure pérenne et bien située sur le terrain communal permettant un affichage plus traditionnel constitué d'une bâche est suffisant.

En effet, les coûts d'installation et d'utilisation d'un panneau numérique sont élevés et rien ne permet d'assurer que les frais puissent être couverts par des recettes publicitaires.

De plus, le coût énergétique est non-négligeable. A l'heure où l'on parle régulièrement de la nécessité de réduire notre utilisation d'énergie et en cette période particulière où les prix de l'énergie s'envolent, l'achat et l'utilisation d'un panneau publicitaire numérique paraissent tout à fait contre-indiqués. »

Enfin la pollution lumineuse est un problème pour la faune et les humains. Il serait judicieux de ne pas contribuer à l'augmenter. Un panneau numérique peut trouver sa place dans le milieu urbain, mais il ne correspond pas au contexte de notre village.

Le groupe Groupe Grolley pour tou-te-s, rejette la version numérique de ce panneau d'affichage. »

M. Jean-Jacques Collaud informe que le Conseil communal a donné un préavis négatif.

M. Olivier Rossy demande à l'assemblée si quelqu'un sait que la société de musique organise, ce soir, un loto à Middel. Il énumère également les prochains événements organisés par les sociétés locales dont les informations ne sont pas diffusées. Il comprend qu'un panneau électrique consomme de l'énergie mais d'autres moyens sont envisageables. Il relève encore que les bâches pour chaque manifestation ne sont pas plus écologiques et économiques.

M. Jean-Jacques Collaud clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil général accepte par 16 oui, 10 non et deux abstentions le postulat d'installer un panneau d'affichage numérique.

6.2 Nouvelles propositions

M. Claude-Michel Nein, Groupe Pro Grolley, proposition - baisse d'impôt sur le revenu pour les personnes physiques et du bénéfice pour les personnes morales.

M. Patrick Blanc, Groupe Pro Grolley, proposition - participation de la Commune de Grolley aux frais de campagnes électorales pour les élections au Conseil général et au Conseil communal.

M. Jérémy Singy, Groupe Pro Grolley, Postulat – demande d'étudier l'aménagement d'une voie piétonne en direction du Guéravet et de Corsalettes.

M. Claude Gavillet, Groupe Pro Grolley, postulat – création du sentier du Champs des Entes.

Mme Liliane Minder, Groupe Grolley pour tou-te-s, proposition – installations de bancs publics dans les zones résidentielles.

6.3 Questions

M. Hubert Sciboz, déclare qu'en compagnie de Mme Aurélie Mottas, groupe Pro Grolley, la question s'était posée concernant la limitation de vitesse à 50 km/h au lieu de 60 km/h aux entrées de village. Il est vrai que depuis la pose du tapis absorbant le problème du bruit causé par les anciennes chicanes au passage de certains véhicules n'existent plus à l'entrée de Grolley direction Belfaux.

Par contre, les automobilistes ont tendance à rouler plus vite que le 60 km/h aux endroits limités à cette vitesse. Du reste, dans la réponse à la requête du Groupe Pro Grolley, le Conseil communal a rendu attentif que le radar pédagogique posé à l'entrée du village côté Belfaux et côté Léchelles avait réuni un nombre important de dépassement de la vitesse autorisée actuellement à 60 km/h et que les démarches ont été entreprises auprès de la police.

Bien que les démarches soient à entreprendre envers le Canton pour réglementer à 50 km/h, il semble primordial afin de préserver une certaine sécurité routière générale de les mettre en œuvre.

Le jour où un cycliste ou un piéton se fera renverser, voire encore une collision entre deux véhicules, le regret sera fait de ne pas avoir réagi plus tôt à cette proposition.

M. Christophe Prétet déclare avoir déjà répondu que le radar pédagogique a été installé car le Conseil communal s'est rendu compte que les personnes roulent vite et ceci surtout la nuit en entrant et en sortant de Grolley. La demande a été faite à la police d'installer un radar et une solution sera étudiée afin de baisser la vitesse.

7. Informations du Conseil communal

M. Christophe Prétet, syndic donne les informations suivantes :

Fusion Grolley-Ponthaux :

Les exécutifs de Ponthaux et de Grolley ont décidé de relancer un projet de fusion qui, si accepté, serait effectif en janvier 2025. Pour mener à bien ce projet Mme Guerry, secrétaire de l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF) a été sollicitée.

Engagement à la commune :

Afin de remplacer M. Anders, un nouvel employé à la déchetterie a été engagé, il s'agit de M. Fabien Henri qui travaille les samedis.

Divers :

L'Association Régionale de la Sarine dont le Conseil général a voté les statuts se réunira le 30.06.2022

8. Elections pour la période 2022-2023

8.1 Election de la ou du Président·e du Conseil général pour la période 2022-2023

M. Jean-Jacques Collaud informe que seule la candidature de M. Claude-François Brülhart est parvenue au Bureau et demande s'il y a d'autres propositions.

Comme ce n'est pas le cas, M. Claude-François Brülhart est élu tacitement. Il est félicité et applaudi par les membres du Conseil général.

8.2 Election de la ou du Vice-Président·e du Conseil général pour la période 2022-2023

M. Jean-Jacques Collaud informe que seule la candidature de Mme Christelle Ambrosini, membre du Bureau, est parvenue au Bureau et demande s'il y a d'autres propositions.

Comme ce n'est pas le cas, Mme Christelle Ambrosini est élue tacitement. Elle est félicitée et applaudie par les membres du Conseil général.

8.3 Election complémentaire au Bureau

M. Jean-Jacques Collaud précise que comme Mme Christelle Ambrosini vient d'être élue Vice-Présidente, le Groupe Pro-Grolley doit la remplacer puisqu'elle est scrutatrice. Seule la candidature de M. Ludovic Ritz a été proposée au Bureau. Il demande s'il y a d'autres propositions.

Comme ce n'est pas le cas, M. Ludovic Ritz est élu tacitement. Il est félicité et applaudi par les membres du Conseil général.

9. Allocution du Président· élu

M. Jean-Jacques Collaud *« Avant de passer la parole au Président élu, je tiens à adresser mes remerciements au secrétariat communal et en particulier à Priska Thoutberger et à Claudine Joye pour l'excellente collaboration et leur précieux travail. « Un capitaine de bateau sans marin n'est rien » mais vous avez su déployer les voiles quand il le fallait et parfois même ramer dans la bonne direction. Votre aide, votre bonne humeur, votre excellent travail ont fait de cette année de présidence une charge fort agréable.*

Merci aussi au Conseil communal pour la bonne collaboration ainsi qu'à vous tous qui avez été respectueux et disciplinés ; certes, les débats sont parfois formalistes mais c'est à ce prix que chacun peut s'exprimer dans le calme et le respect.

A mon successeur, je lui souhaite une excellente année de présidence et lui promettant mon aide s'il devait en avoir besoin. Je suis persuadé que Claude-François Brülhart fera un bon chef d'orchestre - et

pour lui cette comparaison n'est pas vaine - ce n'est pas lui qui fera la musique mais il saura mettre en valeur les solistes et veiller à l'harmonie de l'ensemble. »

M. Jean-Jacques Collaud donne la parole à M. Claude-François Brülhart

M. Claude-François Brülhart « *Merci d'avoir accepté Claude-François à la présidence du Conseil Général, qui par habitude est plus aisé professionnellement dans la gestion des déchets toutes matières confondues ou à faire danser dans ses loisirs et ceci jusqu'au bout de la nuit, toutes personnes confondues.*

De la combustion que génère ma vraie profession, il faudra utiliser cette énergie mise à disposition pour le bien de nous tous qui sans l'aide des secrétaires, des membres du bureau, des différentes commissions et chefs de groupe seraient impossible.

Nous avons la chance de vivre dans une région privilégiée et mes dernières phrases vont dans ce sens : soyons équitables tout en acceptant les sensibilités diverses et soyons raisonnables face aux dépenses exagérées de nos contrées. C'est le moment ou jamais de fournir un effort écologique !

Merci Jean-Jacques pour ta 1^{ère} présidence et tout le travail effectué au 1^{er} Conseil Général de Grolley, félicitations Christel et Ludovic pour votre élection. Enfin simplement, merci à toutes les personnes présentes ici ce soir.

Bonne fin de soirée, bonnes vacances et bon été ! »

10. Divers

M. Jean-Jacques Collaud rappelle aux groupes qu'ils doivent remettre au secrétariat du Conseil général la liste des présences signée par tous leurs membres présents à leur séance de groupe de préparation de la séance de ce soir.

Il rappelle également aux intervenants qu'il est agréable pour le secrétariat de recevoir les interventions par écrit, si possible par courriel ou de main à main.

Mme Magdalena Dafflon, Pro Grolley déplore, suite l'article paru dans la Liberté du 5 mai, concernant le projet de fusion Grolley-Ponthaux, le manque de communication à ce sujet. En effet, les membres du Conseil général ont reçu l'information la veille, le 4 mai, et le reste des informations via la Liberté.

Le groupe Pro Grolley est assez étonné de ce manque de communication et le déplore.

Par contre et cela n'engage qu'elle, elle demande pourquoi le choix s'est porté sur Ponthaux. En effet, Ponthaux, avec ses 700 habitants, a une situation géographique peu enviable et a tout intérêt à se trouver une belle mariée. Il n'en est pas de même pour Grolley.

Elle rappelle qu'une première tentative a eu lieu en 1999 et Ponthaux a refusé la fusion avec Grolley. Corsallettes et Grolley ont fusionné à ce moment-là.

Comme mentionné dans l'article, une deuxième tentative a échoué, alors pourquoi le Conseil communal a pris l'initiative de cette idée de fusion. Il faudra avoir des arguments très solides pour convaincre car il n'y a pas d'intérêts pour Grolley. En effet, l'argument d'arriver à 3'000 habitants après la fusion lui paraît maigre.

De plus, elle demande si la commune de Belfaux a été approchée. En effet, Belfaux a peut-être des difficultés financières mais va les surmonter. Par contre, cette commune a une force de frappe plus importante que Ponthaux. N'est-il pas plus judicieux de se tourner vers Belfaux qui est axée sur Fribourg, dont la proximité est évidente, les transports, les infrastructures, le nombre d'habitants, toutes ces points sont favorables pour Grolley.

Mme Magdalena Dafflon, Pro Grolley, déplore que suite à la réflexion du groupe Pro Grolley, des courriels ont été adressés au Conseil communal et certains sont restés sans réponse.

M. Jean-Jacques Collaud apporte une précision à l'intervention de Mme Dafflon quant au projet de fusion de 1999 avec Ponthaux.

En effet, en 1999, il n'y a pas eu de refus. A l'époque, il était syndic et lors d'une séance à Fribourg, le Préfet, M. Lauper, a soumis l'idée d'une fusion entre Grolley et Ponthaux, ceci car le Syndic de Ponthaux de l'époque souhaitait une fusion. M. Lauper avait été d'accord d'introduire une procédure de fusion, seulement si les deux Conseils communaux l'acceptent à l'unanimité.

Le Conseil communal de Grolley a voté à l'unanimité pour un oui. Par contre le syndic de Ponthaux n'a pas obtenu l'unanimité dans son Conseil communal, si bien que le projet n'a jamais été mis en avant.

M. François Michael Bovet déclare qu'il a été approché par plusieurs citoyens de la Commune qui souhaiteraient que le giratoire de la Croisée soit mis en valeur. C'est peut-être un bon exercice pour nos apprentis. Cette entrée du village mériterait d'être fleurie et décorée.

M. Jean-Jacques Collaud souhaite un très bel anniversaire à Aurélie Mottas sous les applaudissements de l'assemblée.

Il remercie ensuite le Conseil général, le Conseil communal et les personnes présentes car les quatre séances qu'il a présidées se sont toutes bien déroulées.

La parole n'est plus demandée, **M. Jean-Jacques Collaud** clôt la séance à 21h21 et invite tout le monde à un verre de l'amitié.

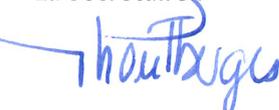
Grolley, le 21 juillet 2022/PT/cj

Le Président :


Jean-Jacques Collaud



La Secrétaire :


Priska Thoutberger